



## L'ACTUALITÉ

# LES « PLANS » DU GOUVERNEMENT SE SUCCÈDENT

**Rénovation des écoles, transformation des entrées de ville, thermostats... Quelle suite opérationnelle faut-il en attendre ?**

À vrai dire, les « plans » du Gouvernement sont annoncés les uns après les autres sans que les conditions de leur mise en œuvre opérationnelle soient toujours bien précisées. Or, il se trouve que plusieurs de ces plans concernent assez directement les entreprises artisanales du bâtiment qui seront à la manœuvre.

C'est le cas du plan de restauration écologique des écoles que le Président de la République avait annoncé à l'automne dernier, qui a été présenté au mois de mai par le Ministre de la Transition écologique et qui a été officiellement lancé à la rentrée. Il faut dire que les 49 000 écoles élémentaires publiques du pays sont, la plupart du temps, de vraies passoires thermiques. Elles représentent à peu près 50 millions de m<sup>2</sup> à rénover. Un vrai défi pour les Collectivités locales qui n'ont bien souvent pas les moyens d'y faire face. 500 millions d'euros du « fonds vert » seront débloqués l'an prochain pour adapter les écoles au changement climatique. Un premier pas puisque l'ensemble de ces rénovations a été évalué à 40 milliards. Et c'est encore la Banque des Territoires qui est aujourd'hui au financement des premières rénovations avec un engagement à prêter 2 milliards aux Collectivités pour mener

ces travaux d'ici 2027. La CAPEB a participé le 14 septembre au premier comité d'animation de ce plan conduit par Christophe Béchu et le ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal. Pour accélérer le déploiement de ce programme « EduRénov' », la Banque des Territoires a lancé un appel à solutions innovantes.

Autre plan annoncé, celui qui vise à embellir et réorienter les entrées de ville, trop souvent défigurées par des zones commerciales anarchiques et désuètes. L'objectif de ce plan est de récupérer ces espaces moribonds pour leur donner un nouvel usage. Le foncier manque cruellement pour construire de nouveaux logements et ces centres commerciaux vieillissants sont donc une aubaine pour nombre de collectivités. Le plan de l'État consiste à les aider dans la transformation des espaces et dans le déplacement des commerces vers les zones les plus fréquentées. Mais de l'objectif à la réalisation, il y aura plusieurs pas à faire car il y a autant de propriétaires que de commerces ! Il faudra donc les convaincre un par un, les indemniser, respecter les procédures administratives et leur longueur et inciter les promoteurs à investir... bref, ces restructurations ne sont pas pour demain !

Dernier né des plans du Gouvernement : le plan « thermostats » qui a pour objet d'encourager la sobriété énergétique. Il prévoit la prise en charge par les CEE de l'installation de thermostats sur les équipements électriques. Les aides seront accordées sans condition de ressource ni condition d'équipement car ils seront tous éligibles. Mieux, les aides seront renforcées pour les systèmes les plus performants, et aussi les plus chers.

Les fournisseurs d'énergie sont invités à promouvoir ces équipements et les économies d'énergie qu'ils permettent de réaliser.

Ils doivent également mettre en place ou reconduire des offres promotionnelles permettant de réduire le montant des factures quand des efforts de sobriété sont réalisés.

Le plan prévoit aussi de lutter contre les éclairages inutiles dans les commerces et le tertiaire. Les bureaux et les commerces devront être éteints une heure avant et après leur ouverture, pas davantage.

Enfin, le plan incite au télétravail, évaluant de 25 % à 35 % les économies d'énergie pouvant être réalisées par jour lorsque le lieu de travail est totalement fermé.

SOCIAL

12%

C'EST LA PART QUE  
REPRÉSENTENT LES  
ÉLECTRICIENS DANS LE BTP  
AU SEIN DE 87 000  
ENTREPRISES.

## FOCUS SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ/SÉCURITÉ

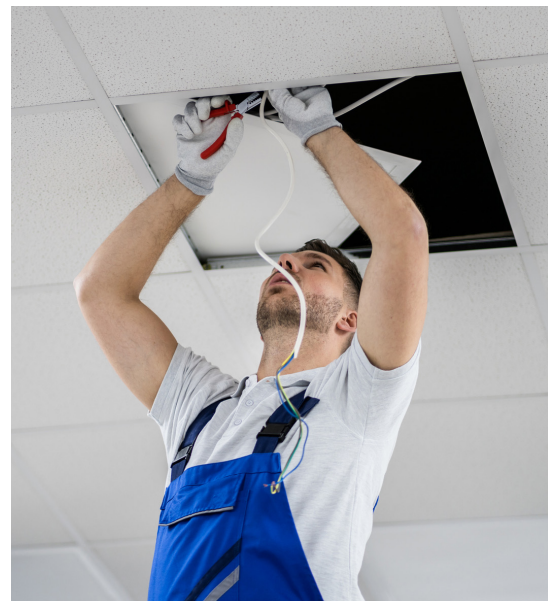
### LA 1<sup>ÈRE</sup> PHASE DE L'ÉTUDE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉLECTRICIENS EST TERMINÉE

Les organisations professionnelles de la filière électrique (CAPEB, FFIE, SCOP BTP et SERCE) ont sollicité l'OPPBTP pour mener une étude sur les conditions de travail des électriciens pour les activités de pose de chemins de câbles, d'équipements terminaux et de tirage de câbles au plafond.

La première phase de cette étude est terminée. Elle a consisté en l'observation de différentes situations de travail dans le but de rechercher des axes d'amélioration. 3 types de chantier avaient été retenus pour cela : le réaménagement d'un plateau de bureau, la rénovation complète d'un bâtiment tertiaire et la construction d'un entrepôt frigorifique avec bureaux.

Le rapport d'observation constate que les entreprises conduisent déjà un certain nombre d'actions sur les plans organisationnel, matériel et humain, mais que, malgré tout, les conditions de travail des électriciens pourraient encore être améliorées. Il a été mis également en évidence que ces professionnels sont amenés à réaliser des

travaux qui impliquent l'approvisionnement au poste de travail de matériels lourds ou encombrants. Des phases de travail en hauteur nécessitent par ailleurs fréquemment l'utilisation et le déplacement de moyens d'accès en hauteur, particularités qui les expose au risque de développer des troubles musculosquelettiques (TMS). Il résulte des constats de cette étude plusieurs pistes d'actions d'amélioration, depuis l'organisation générale du chantier en passant par le rappel de la nécessité d'utiliser les EPI, sans oublier l'identification des moyens d'assistance d'accès en hauteur, la définition des critères de choix des matériels et matériaux ou encore l'utilisation systématique de systèmes d'aspiration à la



source intégrés aux appareils électroportatifs. Les travaux d'analyse de ces constats et pistes d'amélioration vont maintenant commencer avec les représentants des organisations professionnelles, à commencer par la CAPEB naturellement.

### → L'OPPBTP MOBILISE LES CHEFS D'ENTREPRISE SUR L'HYGIÈNE SUR LES CHANTIERS

Jusqu'au 17 novembre, l'OPPBTP multiplie les informations en direction des entreprises pour leur rappeler les bonnes pratiques et les règles à suivre en matière d'hygiène sur les chantiers.

L'organisme développe sur son [site internet](#) une démarche progressive permettant à chaque type d'entreprise de s'informer sur ce qui la concerne réellement.



À partir de 5 premières questions à se poser (l'effectif, l'accessibilité du chantier, le raccordement aux réseaux, la durée du chantier, les postes de travail), chaque chef d'entreprise peut choisir la base de vie ou l'installation d'hygiène qui correspondra le mieux à ses chantiers.

Une [fiche pratique récapitulative](#) des différentes options possibles est à leur disposition ainsi qu'[une page dédiée](#) à ce sujet pour aller à l'essentiel.

De nombreux outils sont également disponibles parmi lesquels une [station portable](#) pour se laver les mains et [un lave main autonome](#) et facilement transportable, ou encore des affiches.

On rappellera aussi à ce sujet l'existence de l'application Check Chantier qui permet notamment de trouver les toilettes à disposition les plus proches d'un chantier, ainsi que [le mémo IRIS-ST sur les bases de vie et cantonnements sur les chantiers](#).

### → DES CONTRÔLES SUR LES ENGINS DE LEVAGE

Au titre du plan d'action pluriannuel de l'Inspection du Travail, la Direction Générale du travail a publié un communiqué informant que la campagne 2023 se terminerai par des contrôles sur les équipements de travail et en particulier les équipements mobiles servant au levage, c'est-à-dire les chariots à conducteurs portés, les engins de chantiers et les tracteurs agricoles et forestiers.

La collision entre les piétons et les engins de levage est, en effet, à l'origine d'un nombre important d'accidents du travail.

Les contrôles de l'Inspection du Travail sur ces équipements auront lieu entre novembre 2023 et janvier 2024. Des actions d'information et de sensibilisation particulières seront parallèlement organisées à destination des centres de formation, des entreprises de travail temporaire, des loueurs d'équipements et des entreprises qui ont recours au détachement de travailleurs étrangers.



640 000

ACCIDENTS DU TRAVAIL  
ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS  
EN 2021, DONT 39 000  
GRAVES ET 696 AYANT  
CONDUIT À UN DÉCÈS.

L'OPPBTP nous a alertés sur l'utilisation des harnais ASTRO et CANYON GUIDE pour lesquels il est urgent de réaliser leur inspection suite à la détection d'un défaut sur le point d'attache ventral ouvrable.

De son côté, le Ministère du Travail a lancé une [campagne de communication](#) pour prévenir les accidents graves ou mortels, dont beaucoup pourraient être évités si des mesures de prévention adaptées étaient mises en œuvre. Cette campagne est d'ores et déjà diffusée sur les chaînes de télévision nationales.



## MÉTIERS

### → LE NOUVEAU CONTRAT STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE BOIS A ÉTÉ SIGNÉ

Le Président des Métiers du Bois de la CAPEB, Jean-Michel Martin, a signé le nouveau contrat stratégique de la filière bois pour la période 2023/2026. Ce contrat concerne l'ensemble de la filière (soit 27 organisations interprofessionnelles et professionnelles dont la CAPEB), 4 ministres et l'association des Régions de France.

Ce contrat porte sur des projets stratégiques et structurants pour la filière, souvent élaborés sur une période de 2 à 4 ans. Ces projets doivent avoir été initiés par les organisations professionnelles de manière collective. Ils doivent également contribuer à la démarche nationale de planification écologique qui implique tout particulièrement la filière bois.

Dans ce contrat stratégique de filière, celle du bois rappelle ses objectifs qui sont de développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande, d'adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la

multifonctionnalité des peuplements forestiers, de renforcer l'attractivité des métiers de la filière et développer les compétences pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain et enfin, de rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière Forêt-Bois.

Le développement de la part du bois dans la rénovation et la réhabilitation des bâtiments par la quantification des performances carbone des opérations de rénovation bois s'inscrit donc pleinement dans les axes stratégiques de ce CSF concernant la transition écologique tout comme la nécessité de sécuriser les approvisionnements. Il convient de relever également que le CSF Bois

prévoit de poursuivre les travaux sur le BIM en construction et en rénovation, en particulier avec la création d'un dictionnaire commun décrivant des milliers de produits bois. L'innovation n'y est pas non plus oubliée avec l'identification de potentialités d'innovation notamment pour les marchés de la décarbonation ainsi que sur le rapprochement entre les PME et les start-ups.

Le CSF s'intéresse également à la traçabilité des bois. Les compétences et l'attractivité de la filière constituent le 4<sup>ème</sup> axe de ce contrat avec une volonté d'actions interbranches pour couvrir l'ensemble de la filière et d'un rapprochement avec Pôle Emploi pour capter les demandeurs d'emploi.

Enfin, le CSF entend développer la communauté des « dirigeants accélérés » au sein des PME en vue de faire émerger des leaders parmi ces entreprises, notamment familiales, et de former à la transmission d'entreprise intergénérationnelle et à la croissance externe.

Des enjeux éminemment essentiels sur lesquels le représentant de la CAPEB, Jean-Michel Martin, a été particulièrement attentif.



## ÉCONOMIE

### → RGE : LES DÉCISIONS ET DÉBATS DE L'INSTANCE PARTENARIALE DU 16 OCTOBRE

La CAPEB, les autres acteurs du bâtiment, les administrations centrales et organismes associés ainsi que les représentants des consommateurs concernés par le RGE se sont réunis dans le cadre d'une « Instance partenariale » la semaine dernière.

À cette occasion, la Direction de l'Habitat et de l'Urbanisme a annoncé que l'organisme qui garantit l'impartialité et l'indépendance des organismes de qualification – le COFRAC – mettrait fin à ses accréditations de ces organismes (Qualibat, Qualifelec, Qualit'Enr, notamment) à compter du 30 juin 2024. Ces organismes et les organisations professionnelles ont mis en place un groupe de travail pour réfléchir à un dispositif alternatif.

Il a par ailleurs été question de l'évolution du module FEEBAT RENOVE et de la création d'un module « consommation » portant sur les informations précontractuelles, les devis et les factures qui pourrait être proposé à la suite des audits débouchant sur des écarts majeurs.

La mise en œuvre de l'audit aléatoire RGE et la transmission des fichiers de chantiers

par l'Anah et le pôle national des CEE était également à l'ordre du jour tout comme la lutte contre la fraude. À cet égard, il a été mentionné une hausse des signalements pour fraudes et malfaçons. Face à cela, l'Ademe met à disposition des particuliers [un guide pratique](#).

Une campagne de communication sur France Rénov' est à venir de même qu'une campagne de proximité développée avec les communes en direction des publics les plus fragiles. Enfin, des sanctions et un encadrement plus strict des mandataires financiers seront appliqués. Pas sûr que cela soit suffisant !

Par ailleurs, un 1<sup>er</sup> bilan a été dressé de l'expérimentation « Qualification chantier » qui a donné lieu à 1072 demandes, à la délivrance de plus de 500 attestations qualifications chantier et à la réalisation de plus de 250 audits.

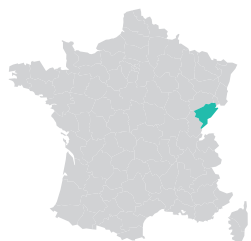
L'expérimentation touche à sa fin.

Plus aucune demande ne peut être déposée depuis le 15 octobre.

Les derniers certificats seront émis d'ici au 31 décembre et la fin des audits est prévue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Un bilan très largement positif sur lequel la CAPEB s'appuie pour demander la pérennisation de la qualification chantier au travers du dispositif des « Certificats de conformité – Rénovation Énergétique » qui permet de garder l'esprit de la qualification chantier tout y apportant des simplifications utiles.

Enfin, l'Anah ayant présenté les évolutions de MaPrimeRénov' pour 2024, la CAPEB a, une nouvelle fois, relayé ses 15 propositions pour soutenir l'activité.



## RÉSEAU

### → UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DANS LE DOUBS

Christelle Urbain a pris le poste de Secrétaire générale de la CAPEB du Doubs cette semaine. Elle remplace Sandy Baumgartner qui avait quitté la CAPEB en mai dernier.



## CESE

Jean-Christophe Repon présidait lundi la réunion du groupe de l'artisanat et des professions libérales du CESE qui a travaillé au projet de résolution sur la jeunesse. Une occasion de rappeler le rôle des branches en matière de compétences. L'assemblée plénière du CESE s'est transformée mardi en tables rondes sur les réalités économiques et sociales de l'immigration en France. Mercredi, la plénière a examiné le rapport annuel sur l'état de la France en 2023 que la Commission Économie et Finances a choisi d'intituler « Inégalités, pouvoir d'achat, éco-anxiété : agir sans attendre pour une transition juste ».

## CAP CAPEB

Le 7ème COPIIL CAP CAPEB se tenait ce mercredi matin sous la présidence de Jean-Christophe Repon. À cette occasion, un point d'avancement a été fait sur les chantiers en cours et sur le calendrier prévisionnel de réalisation du Plan. Différentes propositions d'actions ont également été actées par le COPIIL et seront donc soumises à l'avis du Conseil d'administration. Le coup d'envoi a également été donné aux [chantiers 23, 24, 26, 28 et 29](#).

## CPRIA

La réunion annuelle des CPRIA avait lieu mercredi. On rappellera que ces Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat ont été créées par l'U2P et les 5 organisations de salariés dans le cadre de l'accord du 12 décembre 2001 sur le développement du dialogue social dans l'Artisanat. Depuis cet accord, que de chemin parcouru ! Il existe aujourd'hui une commission active dans chaque région. Elles sont un lieu d'information et d'échanges entre les représentants des employeurs et des salariés des entreprises comptant jusqu'à 11 salariés. Elles contribuent également à faciliter l'accès des salariés des entreprises artisanales aux activités sociales, culturelles et sportives. Chaque



année, un bilan de leurs activités est dressé. Il avait lieu ce mercredi 25 octobre en présence des numéros 1 de la CFE CGC, de la CGT et de FO ainsi que des représentants de l'U2P dont le Président de la CAPEB, plus particulièrement en charge du dialogue social. Jean-Christophe Repon a également participé à une table ronde sur le thème de la démocratie sociale et du scrutin dans les TPE de moins de 11 salariés qui aura lieu du 25 novembre au 9 décembre prochains.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration confédéral se déroulait jeudi après-midi et vendredi matin. Les travaux se sont ouverts par un retour sur la CNAGS puis sur le séminaire du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration ont ensuite validé les propositions d'évolution de la qualification ECO Artisan, celles visant à mettre en place un dispositif de certificats de conformité en rénovation énergétique et la feuille de route de la CAPEB concernant la réforme de MaPrimeRénov'. Ils devaient par ailleurs faire un état des lieux des actions de la CAPEB et de l'U2P pour intégrer des dispositions aux PLF et au PLFSS 2024 concernant la TVA sur les travaux induits, le périmètre d'application de crédit d'impôt accessibilité, l'assiette de cotisations des travailleurs indépendants et la pérennité du statut de conjoint collaborateur. Un état des réflexions en cours sur le développement des actions autour des partenariats Béranger Développement a été fait puis une démonstration de l'appli GME 3 CLICS a été proposée aux membres du Conseil d'Administration, le lancement de ce nouvel outil étant programmé pour le 7 novembre. Le Conseil d'Administration a ensuite réfléchi à une éventuelle nouvelle dénomination pour les JPC et

débatte de l'opportunité de participer à Batimat en 2024. Il a par ailleurs validé la signature d'un partenariat avec Consuel. Il devait aussi faire le point des dossiers sociaux, notamment la jurisprudence sur les congés payés, l'introduction du risque canicule dans le régime chômage intempéries, le fonds de solidarité Outre-Mer. Au titre des questions internes au Réseau, le Conseil a fixé les tarifs CIP 2024, fait part de ses priorités pour le budget 2024, examiné les demandes du FDR, débattu des propositions du comité de suivi des CAPEB régionales puis de celles du COPIIL CAP CAPEB. Enfin, il a pris connaissance de la stratégie Marketing et Développement de la CAPEB.



## VISIO AVEC LA MINISTRE CAROLE GRANDJEAN LE 7 NOVEMBRE

À noter dans vos agendas :  
7 novembre à 8h45

La Ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, Carole Grandjean, sera accueillie le 7 novembre à la CAPEB par le Président confédéral, pour participer à une visioconférence avec l'ensemble du Réseau CAPEB de 8h45 à 9h45.

Il s'agira d'une courte présentation de la réforme des lycées professionnels suivie de questions/réponses entre la Ministre et le Réseau. Tous les lecteurs de La Lettre sont cordialement conviés à participer à ces échanges qui ont été envisagés lors de la venue de Mme Grandjean sur le stand de la CAPEB aux WorldSkills de Lyon. Le lien de connexion est disponible sur ARTUR.

## ÉCONOMIE

### → PAS DE REPORT DE L'INTERDICTION DE LOUER DES PASSOIRES THERMIQUES

**Tirailé entre les enjeux écologiques et les enjeux du logement pour tous, qui ne sont manifestement pas complètement compatibles, le Gouvernement a quelque peu tergiversé avant de prendre finalement la décision de ne pas changer le calendrier prévu pour l'interdiction faite aux propriétaires de louer un logement considéré comme une passoire thermique.**

Il sera donc bien interdit de louer des logements classés G à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis ceux classés F en 2028 et enfin les classements E en 2034. Pour autant, les trois ministres concernés par le sujet (Christophe Béchu, Patrick Vergriete et Agnès Pannier-Runacher) s'accordent pour considérer qu'il n'est pas forcément aisé pour

un propriétaire d'assumer le coût financier des travaux à réaliser dans les logements qu'il loue. Le Gouvernement a donc décidé d'augmenter autant que possible les aides pour accompagner les propriétaires bailleurs dans leurs travaux. Et d'inviter les propriétaires à prendre contact avec France Rénov' pour examiner, avec un

Accompagnateur Rénov' les possibilités qui se présentent à eux en vue d'envisager les travaux les plus pertinents pour réduire la consommation d'énergie de leurs logements et améliorer leur classement énergétique.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT  
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00  
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,  
rendez-vous dans votre espace adhérent sur  
[www.apeb.fr](http://www.apeb.fr)  
qui vous permettra d'accéder à

